

POSITION ACTUELLE DU CANADA

Comme précisé ci-dessus, le Canada a joué un rôle clé dans les négociations sur l'ouverture des espaces aériens. Le gouvernement canadien défend donc pleinement le Traité. De même, en remerciement de son rôle essentiel dans les pourparlers, le Canada est, avec la Hongrie, l'État dépositaire désigné du Traité. De plus, il a présidé la première réunion de l'OSCC, qui a duré d'avril à juin 1992. Il dispose d'un quota actif de douze survols par an. Il devrait survoler la Russie deux fois au cours de la première année; la Tchécoslovaquie, une fois et la Pologne, une fois également, et partager un survol de l'Ukraine avec les États-Unis.⁵ La Russie, qui effectuera deux survols du Canada par an, est le seul pays à avoir manifesté l'intention de survoler notre pays.⁶

Annonçant la signature du Traité, M^{me} Barbara McDougall, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a déclaré :

Ce Traité marque un grand pas en avant dans les mesures de sécurité internationales. Tous les pays participants sont à présent associés dans un effort concret d'établissement de la confiance et de rejet de la méfiance.⁷

Dans un document d'information préparé en décembre 1991, le ministère des Affaires extérieures précisait ce qui suit :

Il est très gratifiant pour le Canada que sa contribution initiale au lancement de cette initiative soit couronnée par la perspective d'une conclusion rapide et heureuse. L'accord sera positif pour tous les participants, mais surtout, sans doute, pour les plus petits pays qui n'ont pas accès à ce type de données autrement.⁸

Le Canada a été le premier pays à ratifier le Traité, le 21 juillet 1992.⁹

⁵ Ministère des Affaires extérieures, Direction du contrôle des armements et du désarmement, *Régime «CielS ouverts» : résumé du Traité*, mars 1992.

⁶ Ibid.

⁷ Gouvernement du Canada, «Le Canada signe le Traité sur le Régime 'CielS ouverts'», *Communiqué*, n° 58, 24 mars 1992.

⁸ Ministère des Affaires extérieures, Direction du contrôle des armements et du désarmement, *Régime «CielS ouverts»*, décembre 1991.

⁹ Ministère des Affaires extérieures, «Le Canada ratifie le Traité sur le Régime 'CielS ouverts'», *Communiqué*, n° 154, 21 juillet 1992.